

**Sujet :** [INTERNET] enquête publique « Quatre Chemins »

**De :** Bernard Dessagne <dessagne.b@gmail.com>

**Date :** 25/11/2021 15:26

**Pour :** pref-enquete-publique@haute-vienne.gouv.fr

À Messieurs les commissaires enquêteurs  
veuillez trouver ma contribution  
en fichier joint  
pour éviter le massacre éolien annoncé

Bonne lecture  
Bien cordialement

**Bernard Dessagne**

-----  
28Ter rue Armand Barbès  
87100 Limoges  
+33 (0)6 43 50 51 28  
[dessagne.b@gmail.com](mailto:dessagne.b@gmail.com)

=

---

—Pièces jointes :

4-chemins-Dessagne .pdf

30 octets



*à l'attention du Président  
de la Commission d'Enquête Publique  
sur le projet éolien des « Quatre Chemins »*

Messieurs les Commissaires Enquêteurs,  
veuillez trouver ci-joint ma contribution pour exprimer mon rejet de cette implantation éolienne entre Balledent et Châteauponsac.

### **Une atteinte au patrimoine naturel**

Cette centrale éolienne placée juste entre 2 sites inscrits, ceux de la Vallée de la Couze et de la Vallée de la Gartempe, sera composée d'installations industrielles gigantesques de 180 m de haut, distantes de seulement 500m de ces cours d'eau emblématiques du Nord du département. L'effet de surplomb sur ces vallées, pour qui connaît les lieux (ce qui est mon cas), sera indéniable et aucun bosquet, rideau d'arbres ou rocher, à moins de se cacher derrière ne pourront faire oublier la présence de ces machines dans le paysage. D'autant plus que sur La Gartempe, de nombreux promontoires offrent une vue dégagée sur ce complexe industriel qui décrira dans le ciel quatre surfaces de production de près de 2 hectares chacune. À cela s'ajouteront les bruits qui, en fonction de la proximité et des vents, généreront des sons transgressifs que les riverains - ceux de Lussac-les-Églises par exemple - décrivent comme celui du décollage d'un avion en intensité avec la fréquence répétitive d'un cycle de machine à laver. Cet ensemble « audio-visuel » transformera fondamentalement l'environnement de cette campagne apaisante et remarquable en une zone industrielle échouée en pleine nature. D'autant plus inquiétante que ces monstres de tôle, d'huile, de béton, de matériaux composites, grinçant et mugissant seront désespérément vides, sans aucune présence humaine. Même de nuit, si par bonheur il n'y a pas de vent, on ne pourra pas les oublier avec leurs lumières clignotantes perchées à plus de 100 m qui pollueront pour toujours les cieux et les couchers de soleil.

### **Questions à la DREAL et à la Direction Départementale des Territoires :**

À quoi servent les sites inscrits, si ces services acceptent et cautionnent de telles implantations industrielles juste en lisière de ceux-ci ? Comment ces services si pointilleux dès l'instant où un particulier veut installer un modeste abri en bois, où un paysan effectue des rigoles dans ses champs ou travaille en bordure d'une zone humide peuvent laisser s'installer de telles installations qui auront fatalement des incidences sur les milieux qu'ils sont sensés protéger ?

**Question à l'Architecte des Bâtiments de France :** comment pourra-t-il faire respecter certaines règles concernant les constructions environnantes, notamment dans le choix des matériaux, des couleurs et des architectures dans le périmètre de visibilité (soit une zone de 15 km) de cette centrale éolienne alors qu'ils laissent s'implanter ce gigantisme industriel ?

## **Atteinte au cadre de vie**

L'importance des installations va transformer incontestablement la vie des habitants. Ce ne sont pas les piteuses descriptions du promoteur qui veut nous faire croire que ses machines peuvent se cacher soit derrière un bosquet, un bouquet d'arbres ou ne sont pas plus prégnantes qu'un poteau électrique qui vont crédibiliser le projet et diminuer par la magie du verbe les impacts. Encore moins ses sinistres stratégies pour nous faire croire qu'une éolienne cela ne fait pas plus de bruit qu'une conversation chuchotée (source ADEME). En effet, se promener dans la campagne, prendre l'air dans son jardin, admirer l'horizon à partir des perspectives ouvertes sur le paysage, écouter les sons naturels qui bruissent, chantent et transportent les échos des bruits lointains... tout cela ne sera plus possible sans que la présence visuelle et sonore (d'après la Fédération de l'Énergie Éolienne, une éolienne fonctionne 95% du temps) ne viennent polluer leur atmosphère et leur cadre de vie rendant pour certains le quotidien jour et nuit invivable avec les incidences dramatiques sur la santé.

Malheureusement il existe en France des milliers d'exemples de riverains atteints par ce que l'on appelle pudiquement le «syndrome éolien» qu'un jugement «dernier» du 8 juillet 2021 par la cour d'appel de Toulouse vient de prendre en compte en condamnant l'exploitant d'une centrale éolienne pour «les nuisances sonores et visuelles dégagées constituant un trouble du voisinage mais ont aussi un impact nocif sur la santé».

### **Questions à la DREAL et à la Direction Départementale des Territoires :**

Qui va contrôler la conformité des installations en matière sonore, magnétique et ses impacts sur la vie et la santé des riverains ? Qui va payer les études pour établir de manière honnête et transparente le réel impact de cette installation dans la réalité puisque le dossier ne présente que des simulations discutables ? Quelles sont les méthodologies prévues et quel est le référent au sein des services instructeurs de l'État auquel les riverains impactés peuvent s'adresser ?

### **Questions aux services des impôts fonciers :**

Ces riverains pourront-ils avoir une baisse automatique de la valeur locative de leur habitation compte tenu de la proximité de cette installation industrielle dont ils subissent les nuisances avec des conséquences sur la valeur de leur bien ?

## **Atteinte aux atouts économiques du territoire**

Ces territoires «déprimés» intéressent beaucoup les promoteurs qui assaillent le Nord de la Haute-Vienne. 184 machines possibles y sont recensées dont une centaine déjà autorisée et de nouveaux projets que l'on découvre tous les jours. Cette pression éolienne va détruire l'un des principaux atouts de ces pays : leur qualité de vie et leur cadre naturel. Cet atout avec la crise sanitaire est devenu déterminant pour leur revitalisation et la venue de nouveaux habitants fuyant les zones urbaines. Les agents immobiliers du secteur l'ont tous constaté avec des ventes plus rapides et des demandes exponentielles. Ce territoire bénéficie de tous les avantages : une campagne remarquable et protégée, la proximité d'un grand axe de communication et la présence d'une grande ville ni trop loin ni trop proche. Les perspectives éoliennes tuent tous ces atouts.

Ces mêmes professionnels de l'immobilier font face à 2 phénomènes :

- la mise en vente de nombreux biens dont les propriétaires fuient le pays avant

le massacre éolien annoncé et les baisses sur la valeur de leur bien;  
- la montée en puissance de nouveaux arrivants qui recherchent des biens dans cette campagne qu'ils jugent protégée, belle et agréable à vivre.

Malheureusement ces deux tendances pourraient être complémentaires si ces nouveaux prétendants séduits par le cadre naturel et la qualité vie ne fuyaient pas dès qu'ils s'apercevaient du risque éolien qui menace ce pays.

Voici donc la spirale infernale dans laquelle ce coin de la vallée de la Gartempe est déjà tombé. Les conséquences économiques seront terribles avec cette perte d'attractivité :

- moins de recettes fiscales avec les droits de mutation car les biens sont invendables dans un périmètre de 2 kms autour des sites industriels éoliens;
- moins d'habitants - notamment jeunes avec des enfants - pour dynamiser le tissu économique (artisans, commerçants et services)
- moins de touristes car personne ne souhaite venir passer un week-end ou ses vacances à côté d'une éolienne. Gîtes et tables d'hôtes perdront leurs étoiles compte tenu des nuisances. Sur Tripadvisor, ceux qui se seront fait piéger signaleront la présence d'éoliennes autour de la villégiature. Des «labels» se créent déjà pour signaler les contrées sans éolienne comme «Territoire sans éoliennes» ou «Commune sans éolienne». Les amoureux des randonnées et des vacances nature vont vite privilégier ces destinations.

#### **Questions aux aménageurs du territoire (CD, CR, Comcom, Pays etc.)**

Pourquoi face au rejet des populations concernées, de ceux qui voudraient s'y installer et des impacts sur l'équilibre économique et démographique, ces institutions «comptables» du dynamisme des territoires ne réagissent-elles pas pour faire cesser ce massacre initié par un éolien inutile à une production d'énergie déjà décarbonée.

#### **Pour conclure**

Comme vous l'avez compris je suis opposé à cette production d'énergie qui va générer un mitage industriel dans les paysages tout en artificialisant les sols autant de nuisances combattues par des politiques nationales déjà institutionnalisées :

- protection des paysages (convention de Florence)
- loi sur la biodiversité
- ZAN (zone zéro artificialisation nette)
- loi sur l'urbanisme condamnant le mitage
- campagnes contre les nuisances sonores
- principes de précaution en ce qui concerne les impacts sur la santé

À titre personnel, je suis attaché à ce territoire parce que j'y ai vécu, j'y ai des amis, j'y retourne pour m'y promener un peu comme si c'était encore mon parc ou mon jardin.

Par ailleurs, il me semble que notre département contribue depuis longtemps à la réduction des émissions de CO2 avec ses barrages hydroélectriques et l'exploitation de l'uranium il y a encore peu. Pourquoi lui infliger, en plus, l'enfer éolien alors qu'il a déjà beaucoup donné et donne encore ?

Merci pour votre patience et votre écoute.

Limoges, le 22 novembre 2021

Bernard Dessagne



